

CONCOURS



Ad@ptez
une
classique

#litteraturebelge
#lisezvouslebelge



aml



Objeetif
plumes



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Présentation

Le concours *Ad@ptez une classique* met à l'honneur **Jacqueline Harpman** et **Dominique Rolin** dans le cadre des dix ans de leur disparition. Il est organisé par la collection Espace Nord, collection patrimoniale de littérature belge appartenant à la Fédération Wallonie Bruxelles et hébergée par Les Impressions Nouvelles, en collaboration avec Objectif Plumes, La Fureur de lire et les Archives & Musée de la Littérature (AML).

Il est destiné aux classes du secondaire supérieur de l'enseignement général ou technique (cinquième et sixième). Les élèves sont invités à découvrir ces autrices et l'une de leurs œuvres, à sélectionner parmi ces dix titres :

Jacqueline Harpman

- *La Dormition des amants*
- *La Fille démantelée*
- *La Lucarne*
- *Brève Arcadie*
- *Le Bonheur dans le crime*

Dominique Rolin

- *Dulle Griet*
- *L'Enragé*
- *Les Marais*
- *La Maison, La Forêt*
- *L'Infini chez soi*

Comment procéder ?

Par classe, sélectionnez un ou plusieurs titre(s) dans la liste, sachant qu'un maximum de cinq réalisations par classe – et donc de cinq livres différents – sera autorisé.

Choisissez ensuite une adaptation originale : amplifiez, recomposez, transposez. Laissez libre cours à votre imagination et revisitez l'œuvre. Pas de censure : du film au roman-photo, de l'émission de télé-réalité au clip musical, du fait divers à la bande dessinée, du compte Twitter à la mise en scène, tout est possible.

Les livres choisis vous seront envoyés en autant d'exemplaires qu'il y a d'élèves dans la classe et ce, **dans la limite des stocks disponibles**.

Les productions doivent être envoyées, en un seul fichier compilé, au format numérique (PDF, mp3, mp4, JPG) aux adresses suivantes : laura.delaye@cfwb.be, violaine.greant@cfwb.be pour le **7 mars au plus tard**.

Dates

- *Inscriptions du 14/09 au 17/10/2022.*
- *Envoi des livres dans les écoles : fin novembre.*
- *Clôture des envois des réalisations : 7 mars 2023.*
- *Envoi des résultats aux participants : 7 avril 2023.*
- *Remise des prix : 21 avril 2023.*

Ressources

AML, (<http://www.aml-cfwb.be/> ou via l'adresse mail : concours@aml-cfwb.be), **Objectif plumes** (<https://objectifplumes.be/>), *Le Carnet et Les Instants* (<https://le-carnet-et-les-instants.net/>).

Prix à remporter

À titre collectif, la classe remporte des ouvrages de la collection Espace Nord pour la bibliothèque de son établissement, ainsi qu'un abonnement de cinq ans à la collection (à ce titre, l'école recevra un exemplaire de chaque nouvelle parution durant cinq ans).

À titre individuel, les élèves reçoivent un chèque lire de vingt-cinq euros.

Règlement

Le professeur inscrit sa classe via un courriel dans lequel il mentionne les éléments suivants : coordonnées de l'établissement concerné, nom du professeur responsable, la ou les classe(s) concernée(s) par le concours ainsi que le nombre d'élèves participants et le(s) livre(s) choisi(s).

Un accusé de réception confirmant l'inscription sera transmis.

Les productions finales sont à envoyer **par les professeurs eux-mêmes** pour le **7 mars au plus tard**. Le professeur pourra envoyer un maximum de cinq projets par classe. Chaque production n'excédera pas dix minutes.

Lorsque les projets auront été envoyés, un accusé de réception confirmera leur bonne réception.

Toutes les productions seront examinées par les membres d'un jury composé de représentants des différentes instances à l'initiative du concours, à savoir Espace Nord, la Fédération Wallonie Bruxelles, Objectif plumes et les AML (Archives et Musée de la Littérature). Le jury sera souverain dans sa décision.

Seuls les lauréats seront avertis par mail. La liste des lauréats sera également disponible fin avril sur les sites d'Espace Nord et de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Il ne sera pas possible d'obtenir l'échange ni la contre-valeur en espèces des prix. Ceux-ci seront **exclusivement distribués lors de la remise organisée à Bruxelles, à la KBR, le 21 avril 2023.**

Chaque concurrent autorise l'utilisation de son nom ainsi que la publication de sa création dans toute action publicitaire ou promotionnelle liée au présent concours sans ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Participer au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En cas de non-respect de l'une des clauses du règlement ou des modalités d'envoi des productions, la participation au concours ne sera pas prise en compte.